

Présents: Mmes Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI,
M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT Philippe ROCCHIETTI.

Absents excusés : M Damien NOGUES

1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

2- Délibération pour le rapport d'observation de la chambre régionale des comptes sur la gestion des RH de l'Agglomération d'Agen.

La chambre régionale des comptes de nouvelle Aquitaine a procédé à l'examen de la gestion des RH de l'Agglomération d'Agen pour les exercices 2019 et suivants en 2024.

Les investigations ont porté principalement sur l'organisation de l'Agglomération, la mutualisation des services, la stratégie de pilotage des RH, l'évolution de la masse salariale et des flux financiers, le régime indemnitaire, le recrutement des agents contractuels, l'organisation du temps de travail et l'absentéisme.

Conformément à la réglementation, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la communication du rapport d'observation et de la tenue du débat portant sur le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres votants prend acte du rapport d'observations et de la tenue du débat portant sur le rapport.

3- Délibération pour la convention de portage foncier avec l'EPFL Agen Garonne

La commune de Saint Nicolas souhaite acquérir les 2 parcelles b17 et B18 appartenant à l'indivision « Genon » afin de constituer une réserve foncière à l'entrée du Bourg.

Cette acquisition entre dans le cadre du programme pluriannuel d'intervention de l'EPFL Agen Garonne. Le conseil d'administration de l'EPFL a donné son accord lors de sa séance du 24 octobre 2024.

La superficie totale des terrains est de 14 505 m².

Ils seront achetés au prix de 14 505 € auxquels il faut ajouter les frais d'éviction du fermier de 2 500 €, les frais de notaire estimés à 1 309 € et les intérêts qui sont de 1 620 €.

Le coût total est donc de 19 625 € qui sera remboursé à l'EPFL par 5 annuités d'environ 4 000 € à partir de 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants autorise M le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

4- Délibération pour la Décision Modificative (DM) n°1 du budget

Afin de pouvoir bénéficier du fond de compensation de la TVA sur les investissements, les frais de conseil doivent être changer de n° d'article dans la comptabilité une fois que les travaux sont terminés.

Les travaux concernés sont :

Architecte salle des fêtes :	4 785 €
Diagnostic TE47 école :	360 €
Total :	5 145 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants valide le Décision Modificative.

5- Présentation de la couverture « risque santé » pour le personnel

La participation des employeurs publics au financement des garanties de la protection sociale complémentaire des agents devient obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2026.

La municipalité se positionne sur une participation de 15 € par mois et par agent dans la limite des dépenses engagées par l'agent souhaitant y souscrire.

Le CDG a lancé une procédure de mise en concurrence auprès de divers organismes dans ce cadre. La MNT a été choisi pour une durée de 6 ans. La municipalité passera une convention avec le CDG pour adhérer à cet organisme.

La demande de candidature de la municipalité a été transmise au comité technique du CDG pour avis.

Lorsque nous aurons reçu son avis, nous délibérerons pour autoriser la signature de la convention.

6- Divers

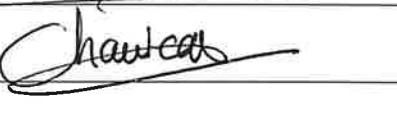
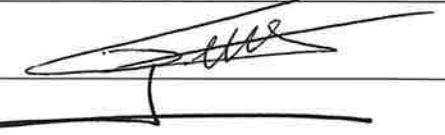
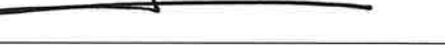
Travaux de mise en accessibilité de la mairie : les travaux ont débuté

Remplacement du chauffe-eau de la cuisine scolaire : La DETR est refusée officiellement en 2025. La demande sera représentée en 2026 selon les mêmes termes.

Site internet : le site internet de la commune devient obsolète. Nous avons pris contact avec une entreprise d'Agen pour en concevoir un nouveau.

Rentrée scolaire : 84 Enfants fréquentent les écoles du RPI à la rentrée. L'effectif est en légère baisse.

Signatures:

Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	Absent
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	

